

Objectif 12 Préserver les équilibres entre milieux naturels, les espèces sauvages et les activités humaines

Objectif 12 Préserver les équilibres entre milieux naturels, les espèces sauvages et les activités humaines

Mesures de cohabitation :

« Assurer une veille sur les populations de sangliers et limiter leurs dégâts sur les estives ;

Assurer une veille sanitaire de la faune sauvage et domestique et anticiper les interactions épidémiologiques possibles entre le bétail et la faune sauvage»

Rôles de l'établissement public du Parc national des Pyrénées

«Coordonne la veille sanitaire de la faune sauvage sur le territoire du parc national ;

Soutiennent la mise en oeuvre d'actions limitant les interactions entre la faune sauvage et les activités économiques».

page 59

Référence ID de l'article : #1313

Auteur : Olivier Caligari

Dernière mise à jour : 2013-08-20 16:09